REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CORNILLON

N°2026/136

ARRETE DE POLICE DE CIRCULATION EN AGGLOMERATION

Nous, Maire de la Commune de Cornillon,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police conférés aux maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par email le 27/10/2026 par l'entreprise COMELEC POTEAU pour le compte de ORANGE - QUEMENEUR – sise TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX, représenté par Madame GREGOIRE Christelle, de vouloir effectuer les travaux de remplacement poteau télécom Orange au :

- Rue des Charrons

Considérant que les travaux seront effectués du 28 octobre au 01 novembre 2026 sur une durée de 05 jours.

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETONS,

Article 1er : Afin de permettre à l'entreprise COMELEC POTEAU de réaliser lesdits travaux, l'entreprise COMELEC POTEAU est autorisée à stationner des véhicules sur le bord de la chaussée. La signalisation se fera par circulation sens des points de repères décroissants avec une vitesse limitée à 50 km/h. Le stationnement sur la Rue des Charrons sera interdit. Les travaux auront lieu entre le 28 octobre au 01 novembre 2026, pour une durée de 05 jours.

Article 2 : Une signalisation règlementaire du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. La représentante de l'entreprise pour ce chantier pourra être contacté par téléphone au 07.85.69.80.86 (Madame GREGOIRE Christelle).

Article 3 : **La chaussée devra être remise dans l'état trouvé, nettoyée de tous gravats et dépôts. La commune se réserve le droit de vérifier la bonne exécution des travaux.**

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : La Gendarmerie de Cornillon et l'entreprise COMELEC POTEAU seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cornillon, le 27/10/2026
Le Maire,
Gilles DELALIEU

MAIRIE de CORNILLON 30630